

Adresse du bien

Quai Bucherel
95 500 PONTOISE

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 décembre 2021

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
 - prescrit anticipé approuvé date
 - ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 - inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
 - ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
 - prescrit anticipé approuvé date
 - ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 - inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
 - ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non
 - prescrit anticipé approuvé date
 - ³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
 - mouvement de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
 - ⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non
 - ⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 - effet toxique effet thermique effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non
 - ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 - ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- | | | | | | | | | | |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| zone 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | zone 2 | <input type="checkbox"/> | zone 3 | <input type="checkbox"/> | zone 4 | <input type="checkbox"/> | zone 5 | <input type="checkbox"/> |
| très faible | | faible | | modérée | | moyenne | | forte | |

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques naturels inondation

Carte du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain

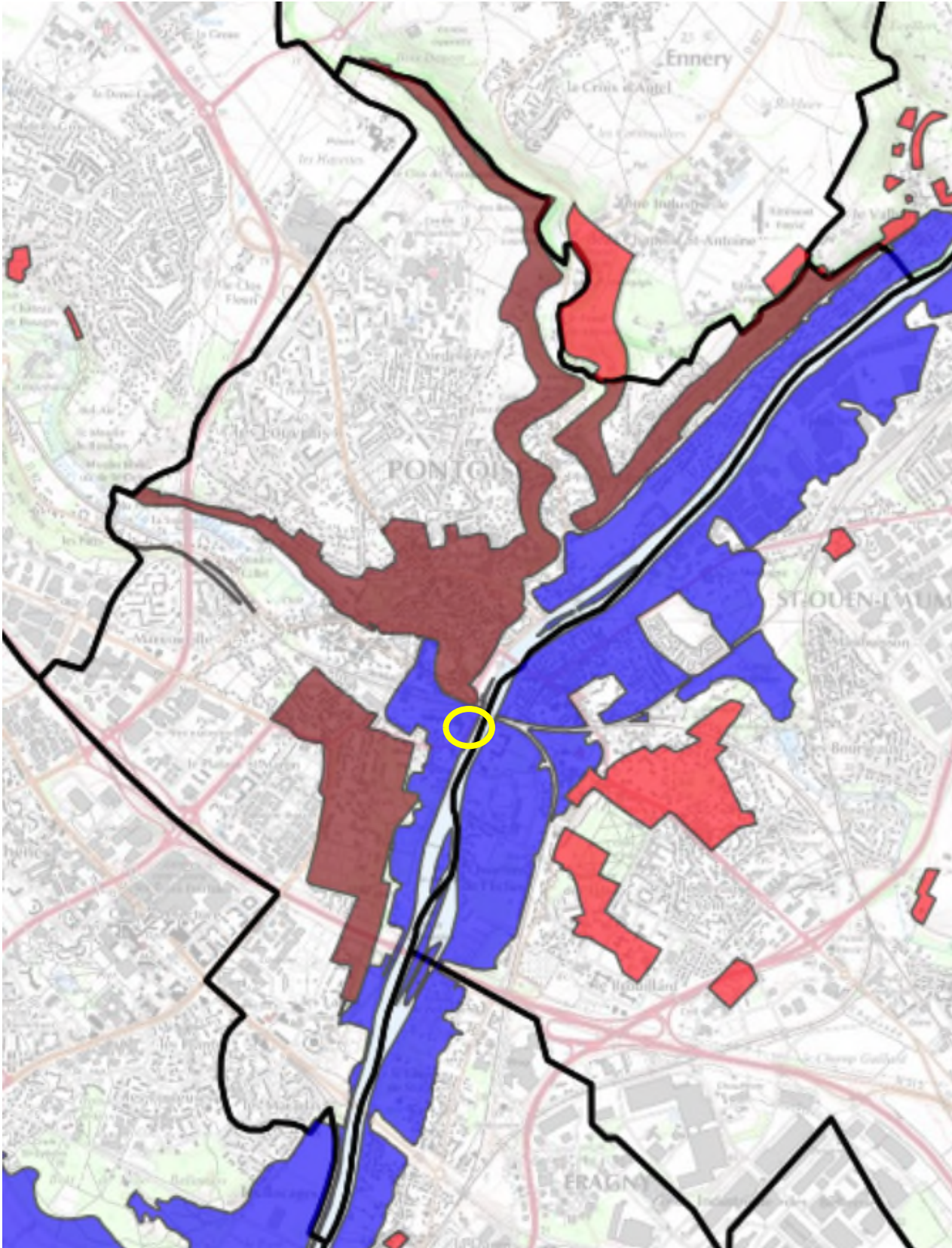
vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

15/06/2021

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES



- Risques naturels
- PPRI
 - PPRMT
 - R 111-3
 - PER

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Effondrement de terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF19960045	06/09/1995	07/09/1995	01/10/1996	17/10/1996
95PREF19920126	12/12/1992	12/12/1992	24/12/1992	16/01/1993

Glissement de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF19950038	01/12/1993	31/03/1994	18/07/1995	03/08/1995

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF19990766	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF20180012	15/01/2018	05/02/2018	09/03/2018	10/03/2018
95PREF20080008	02/10/2007	02/10/2007	10/01/2008	13/01/2008
95PREF20010213	29/03/2001	31/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
95PREF19950059	10/07/1995	10/07/1995	28/09/1995	15/10/1995
95PREF19950029	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
95PREF19940183	22/12/1993	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994

Mouvements de terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF20020005	20/03/2001	01/04/2001	27/02/2002	16/03/2002
95PREF20010212	09/03/2001	09/03/2001	27/04/2001	28/04/2001

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Effondrement de terrain : 2

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF19920126	24/12/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF19960045	01/10/1996	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Glissement de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF19950038	18/07/1995	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF19940183	26/01/1994	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF19950029	06/02/1995	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF19950059	28/09/1995	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF20010213	27/04/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF20080008	10/01/2008	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF20180012	09/03/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF19990766	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain : 2

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF20010212	27/04/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF20020005	27/02/2002	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire